

POLES TERRITOIRES

POLES TERRITOIRES

Tarifs :

- des accueils périscolaires du matin et/ou soir,
- de la pause méridienne (repas et garderie),
- du mercredi périscolaire,
- des accueils extrascolaires petites et grandes vacances (hors séjours, camps, stages et activités adolescents)

Ces tarifs s'appliquent selon le QF de la famille (attestation CAF, MSA autres).

*Les familles n'ayant pas d'affiliation (et donc pas de QF CAF MSA ou autres) se verront attribuer un QF calculé par la CUGR selon la formule ci-dessous :
quotient familial (QF) = 1/12ème des revenus du foyer avant abattement (N-2), divisé par le nombre de part du foyer,*

Tout document non fourni entrainera l'application de la tranche la plus haute.

Règlement tarifaire

Mission Des Affaires Scolaires Et De La Petite Enfance Des Territoires Pause Méridienne & Accueils Périscolaires Et Extrascolaires

Conditions tarifaires particulières

RESTAURATION POUR LA PAUSE MERIDIENNE

Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR - Le coût du repas est basé sur le quotient familial (9 tranches)

Les tarifs de la pause méridienne sont composés à 65 % des frais de garderie et à 35 % des frais de repas

Tarifs spéciaux		
Enfants Hors CUGR	à l'unité	Application de la grille selon le quotient familial
Repas si QF non renseigné	à l'unité	Application de la tranche la plus élevée
Enfant PAI dont le repas est fourni par la famille	à l'unité	Application de 65% de la tranche appliquée à la famille
Enfant en famille d'accueil (ASE)	à l'unité	Application de la tranche la plus basse
Adultes	à l'unité	Tarif unique de 5 €
En cas d'absences récurrentes de réservation des repas par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent à la restauration scolaire	à l'unité	<i>Application d'une majoration de 50 % sur le tarif de restauration correspondant à la tranche de quotient familial de la famille</i>
		<i>A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 €</i>

Règlement tarifaire

Mission Des Affaires Scolaires Et De La Petite Enfance Des Territoires Pause Méridienne & Accueils Périscolaires Et Extrascolaires

PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Les pôles proposant ces services sont les suivants : services des pôles territoriaux Beine-Bourgogne, Champagne Vestle, Fismes Ardre et Vestle, Nord Champenois, Rives de Suippe, Tardenois, Vallée de la Suippe et Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR

Accueil périscolaire Matin/Soir

Pour les tarifs des accueils du matin ou du soir, lorsque l'amplitude horaire de l'accueil ne correspond pas à une ½ heure complète, la proratisation suivante sera appliquée :

- pour une amplitude d'accueil de 10 mn : 1/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ;
- pour une amplitude d'accueil de 15 mn : 1/2 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ;
- pour une amplitude d'accueil de 20 mn : 2/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ;
- pour une amplitude d'accueil de 25 mn : 5/6 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée.

Quel que soit le moment du dépôt ou de la reprise de l'enfant pendant les amplitudes énoncées ci-dessus (soit 10, 15, 20, 25, 30 minutes), toute amplitude commencée sera facturée intégralement à la famille.

Le temps dédié au passage d'un enfant d'un accueil périscolaire à l'école ou inversement n'est pas facturé.

Tarifs spéciaux		
Enfants Hors CUGR	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial
Etudes surveillées aides au devoirs	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial Obligation de rester le temps prévu de l'étude surveillée ou aide au devoirs
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15,00 €
En cas d'absences récurrentes de réservation des créneaux d'accueil par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent aux accueils	à la demi-heure	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif correspondant à la tranche de quotient familial de la famille
	à l'unité	A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 €
Goûter (pour les pôles qui proposent cette prestation)	à l'unité	Application du tarif facturé par le prestataire
En cas de QF non renseigné,		Application du tarif de la tranche maximale

Règlement tarifaire

Les garderies des mercredis et durant le temps extrascolaire avant et après les accueils sont facturées à la 1/2 heure et selon les tarifs en vigueur pour l'accueil périscolaire matin/soir.

Les repas sont facturés à l'unité selon le tarif en vigueur pour la restauration

ACCUEIL MERCREDI

Tarifs spéciaux		
Enfants Hors CUGR	à la demi-journée	Application de la grille selon le quotient familial
Dépassement(enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15,00 €
En cas d'absences récurrentes de réservation des créneaux d'accueil par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent aux accueils	à la demi-journée	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif correspondant à la tranche de quotient familial de la famille
	à l'unité	A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 €
En cas de QF non renseigné,		Application du tarif de la tranche maximale

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE/ PETITES ET GRANDES VACANCES HORS SEJOURS, STAGES ET ACTIVITES ADOS

Ce tarif comprend une sortie locale. Ce tarif ne comprend pas les sorties exceptionnelles.

Tarifs spéciaux		
Enfants Hors CUGR	à la demi-journée	Application de la grille selon le quotient familial
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15,00 €
En cas de QF non renseigné,		Application du tarif de la tranche maximale

Tarifs 2026
Mission Des Affaires Scolaires Et De La Petite Enfance Des Territoires
Pause Méridienne & Accueils Périscolaires Et Extrascolaires

Intitulé	Unité d'œuvre	Tarifs 2025 - TTC	Tarifs 2026 - TTC.
Restauration			
1. Tarifs selon Quotient Familial			
Tranche 01 : Moins de 250	à l'unité	2,65 €	2,65 €
Tranche 02 : 250 à 499	à l'unité	3,20 €	3,20 €
Tranche 03 : 500 à 649	à l'unité	3,75 €	3,75 €
Tranche 04 : 650 à 999	à l'unité	4,30 €	4,30 €
Tranche 05 : 1000 à 1149	à l'unité	4,85 €	4,85 €
Tranche 06 : 1150 à 1499	à l'unité	5,40 €	5,40 €
Tranche 07 : 1500 à 1649	à l'unité	5,95 €	5,95 €
Tranche 08 : 1650 à 1999	à l'unité	6,50 €	6,50 €
Tranche 09 : 2000 et +	à l'unité	6,97 €	6,97 €
2. Tarifs spéciaux			
Adultes	à l'unité	5,00 €	5,00 €

Tarifs 2026
Mission Des Affaires Scolaires Et De La Petite Enfance Des Territoires
Pause Méridienne & Accueils Périscolaires Et Extrascolaires

Intitulé	Unité d'œuvre	Tarifs 2025	Tarifs 2026
I. Accueil périscolaire Matin/Soir			
1. Tarifs selon Quotient Familial			
Tranche 01 : Moins de 500	à la demi-heure	0,54 €	0,54 €
Tranche 02 : 500 à 999	à la demi-heure	0,62 €	0,62 €
Tranche 03 : 1000 à 1499	à la demi-heure	0,71 €	0,71 €
Tranche 04 : 1500 à 1999	à la demi-heure	0,81 €	0,81 €
Tranche 05 : 2000 et +	à la demi-heure	0,95 €	0,95 €
2. Tarifs spéciaux			
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15,00 €	15,00 €
II. Accueil Mercredi			
1. Tarifs selon Quotient Familial			
Tranche 01 : Moins de 500	à la demi-journée	3,55 €	3,55 €
Tranche 02 : 500 à 999	à la demi-journée	4,06 €	4,06 €
Tranche 03 : 1000 à 1499	à la demi-journée	4,57 €	4,57 €
Tranche 04 : 1500 à 1999	à la demi-journée	5,08 €	5,08 €
Tranche 05 : 2000 et +	à la demi-journée	5,58 €	5,58 €
2. Tarifs spéciaux			
Dépassement(enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15,00 €	15,00 €
III. Accueil Extrascolaire / Petites et grandes vacances hors séjours, stages et activités ados			
1. Tarifs selon Quotient Familial			
Tranche 01 : Moins de 500	à la demi-journée	3,55 €	3,55 €
Tranche 02 : 500 à 999	à la demi-journée	4,06 €	4,06 €
Tranche 03 : 1000 à 1499	à la demi-journée	4,57 €	4,57 €
Tranche 04 : 1500 à 1999	à la demi-journée	5,08 €	5,08 €
Tranche 05 : 2000 et +	à la demi-journée	5,58 €	5,58 €
2. Tarifs spéciaux			
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15,00 €	15,00 €